



Commission des équipements et de l'aménagement durable

1251 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Associations Vélo-Emploi et CADR 67 - Conventions d'objectifs et subventions 2014

Rapport n° CP/2014/256

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport porte sur la conclusion de deux conventions annuelles entre le Département et les associations Vélo-Emploi et CADR 67, pour l'année 2014. Ces associations interviennent de manière complémentaire, dans des opérations de contrôle des vélos et de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges du Bas-Rhin.

Dans le cadre de ses engagements, le Conseil Général contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions volontaires en direction des usagers.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a développé depuis plusieurs années des actions de prévention et de sensibilisation, dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Il a également conclu des partenariats avec un certain nombre d'associations afin de mener des actions d'éducation à la sécurité routière : le CADR 67 (Comité d'Action Deux-Roues du Bas-Rhin), l'association Vélo-Emploi ainsi que l'association départementale de la Prévention Routière.

1- Association Vélo-Emploi :

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo-Emploi notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association intervient dans certains collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

L'association Vélo Emploi intervient en stricte complémentarité avec la 2^{nde} association mandatée par le Conseil Général à savoir le CADR 67, également chargé du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2014, il est proposé que l'association Vélo-Emploi intervienne dans les 28 collèges suivants du Bas-Rhin :

BARR, BENFELD, BRUMATH, DAMBACH-LA-VILLE, DETTWILLER, DIEMERINGEN, DRUSENHEIM, DUTTLENHEIM, ERSTEIN, HAGUENAU Foch, HAGUENAU Kléber, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WALCK, LA WANTZENAU, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLLSHEIM, MUTZIG, REICHSHOFFEN, RHINAU, ROSHEIM, SELTZ, SOULTZ-SOUS-FORÊTS, SUNDHOUSE, WISSEMBOURG et WOERTH.

Ces interventions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo-Emploi, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 14 400 €.

2- Association CADR 67 :

Depuis l'origine de sa création, le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en stricte complémentarité avec Vélo Emploi également mandaté par le Conseil Général pour effectuer du contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2014, il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans 2 domaines d'actions :

Action 1 : contribution à l'amélioration de la sécurité routière des cyclistes. Cette action se fera en fournissant des conseils aux cyclistes pour maintenir leur vélo en bon état et en sensibilisant les cyclistes au respect des autres usagers et du code de la route.

L'association CADR 67 interviendra dans les collèges du Bas-Rhin suivants : BISCHWILLER André Maurois et Saut du Lièvre, CHATENOIS, ECKBOLSHEIM, ESCHAU, GEISPOLSHEIM, MOLSHEIM Henri Meck, MUNDOLSHEIM, OBERNAI Freppel, SCHWEIGHOUSE sur MODER Le Bois Fleuri, SELESTAT Beatus Rhenanus et Jean Mentel. Au total, 12 établissements scolaires seront visités au cours de l'année civile 2014.

Ces collèges ont été fixés en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo-Emploi.

Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verra remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, sera renseignée pour chaque établissement visité.

Action 2 : soutien du challenge inter-entreprises « Au boulot à Vélo ». Cette action consiste à soutenir cet événement régional qui aura lieu du 12 au 25 mai 2014 et qui est destiné aux salariés d'entreprise et d'administration afin de les inciter à se déplacer à vélo pour leurs trajets professionnels et domicile-travail.

Ce challenge a été créé en 2010 à l'initiative du CADR 67 et a rassemblé 66 entreprises et organismes du Bas-Rhin en 2013 (contre 22 au lancement en 2010).

La subvention concerne le financement du site web du challenge, l'élaboration de supports de promotion de l'évènement et l'achat de récompenses.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Conseil Général dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est donc proposé d'accorder une subvention globale de fonctionnement de 14 000 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28131	65-6574-88	14 400,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €
37020	65-6574-621	23 500,00 €	23 500,00 €	14 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

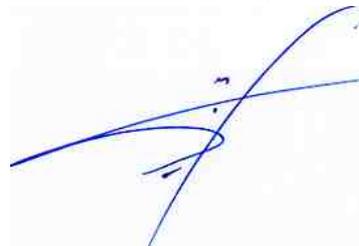
- valide le plan d'actions proposé par l'association Vélo-Emploi pour l'année 2014 et décide d'attribuer une subvention de 14 400 € en 2014 à ladite association ;

- valide le plan d'actions proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2014 et décide d'attribuer une subvention de 14 000 € en 2014 à ladite association.

Elle approuve par ailleurs les conventions 2014 à intervenir entre le Département et respectivement les associations Vélo-Emploi et CADR 67, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL